

# MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le Président

Réf : D25-010934

À Mesdames et Messieurs les membres du Conseil

Objet : Convocation du Conseil du 9 janvier 2026

Lille, le 2 janvier 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser la convocation légale à assister à la réunion du Conseil métropolitain qui se tiendra le :

**Vendredi 9 janvier 2026 à 14 heures 30**  
**Salle du Conseil « Alain Bernard » en l'Hôtel de la Métropole (Biotope),**  
**2 Boulevard des Cités Unies à Lille.**

Vous trouverez, joints à la présente, l'ordre du jour, la note explicative de synthèse des projets qui seront examinés au cours de cette séance et notamment l'élection du Président de la Métropole et de l'exécutif.

Sachez qu'à la date de ce courrier adressé électroniquement, vous accédez, depuis toute connexion internet avec votre identifiant et votre mot de passe spécifiques, à l'ordre du jour, à la note de synthèse ainsi qu'à l'ensemble des projets de délibérations inscrits au Conseil.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation par mail ([assemblees@lillemetropole.fr](mailto:assemblees@lillemetropole.fr)) ou par téléphone (03.20.21.26.95) et, dans ce cas, vous présenter à l'entrée de la salle (pour l'émargement de présence) à 14h au plus tard.

Vous pouvez également donner procuration de vote à un membre du Conseil de votre choix en complétant et en retournant, autant que possible, 2 jours francs avant la séance à l'adresse électronique ci-dessus, le formulaire joint à la présente.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric SKYRONKA



Toute correspondance doit être adressée  
de façon impersonnelle à Monsieur le Président

Métropole Européenne de Lille  
2, boulevard des Cités Unies  
CS 70043 - 59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

[lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)

Les courriers échangés avec la Métropole Européenne de Lille sont enregistrés sur support informatique. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Service Courrier et de la Coordination Administrative.

